



J'embellis
ma commune

Dossier de presse
TAHITI TOURISME
2022



TAHITI
TOURISME

Tahiti Tourisme a pour mission de promouvoir la destination *Tahiti Et Ses Îles* dans le monde ; au niveau local, outre la promotion du tourisme domestique, l'information, l'animation et la **sensibilisation de la population à l'importance du tourisme** sont ses principales missions.

Le tourisme est la 1^{ère} richesse de l'économie locale, il est primordial de sensibiliser et d'inclure la population locale dans son développement. Ainsi, parmi les actions de sensibilisation de la population, *Tahiti Tourisme* souhaite relancer l'opération « *J'embellis Ma Commune* » après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire.

I - L'OPÉRATION « *J'embellis Ma Commune* »



A. UN CONCOURS QUI RASSEMBLE

« *J'embellis Ma Commune* » est un concours annuel qui permet **d'encourager l'embellissement des communes**, avec la mise en valeur de sites à vocation touristique.

L'embellissement et la végétalisation des bords de route font partie de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française depuis 2015, **ce concours s'inscrit donc dans cette dynamique de développement et de sensibilisation.** Il permet aux communes d'embellir leur territoire, leur attractivité touristique et d'améliorer le cadre de vie des populations.



Après le succès des précédentes éditions (2015 à 2019) et l'engouement de la population, des associations et des communes, *Tahiti Tourisme* reconduit ce concours en 2022. Après deux ans d'absence, il était important de poursuivre la mission de sensibilisation au tourisme.

B. LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS POUR UNE NOUVELLE ÉDITION

Pour cette 6^{ème} édition, **le concept du concours est modifié**, il revient sous un format biennal, cela permettra notamment de rallonger la période des travaux afin d'obtenir des embellissements pérennes et d'impliquer davantage la population des communes participantes. Plus qu'un concours, **la participation aux projets d'embellissement se veut être une aventure humaine.** Rassemblés autour d'un objectif commun, tous les participants se mobilisent et proposent des projets qui fédèrent la communauté locale.

Le bilan humain et social des 5 dernières éditions est donc plus que positif pour cet évènement, certaines améliorations ont pu être identifiées par ailleurs, notamment au niveau de la pérennité des sites embellis et le caractère éphémère de l'intérêt porté à cet embellissement par les associations.

Le concept du concours a donc été modifié en suivant les axes suivants :

- **être plus efficace dans la portée et la qualité** de cette action en passant de l'amélioration de sites isolés vers l'embellissement des **voies publiques empruntées par les touristes ;**

- **obtenir des résultats qui vont perdurer** plutôt que des sites éphémères avec une période de travaux qui est étendue à 15 mois (contre 6 auparavant) et un entretien de la zone aménagée au-delà de la période du concours ;

- **impliquer davantage la population, les communes et surtout les Comités du Tourisme.** Le concours sera donc accessible aux communes dotées d'un Comité du Tourisme qui pourront faciliter l'animation et la fédération des différents acteurs de la commune autour de ce concours ;

- les communes concernées et souhaitant participer ne pourront identifier **qu'une seule association** pour les représenter.

Tahiti Tourisme invite donc les associations des communes de Tahiti et celles dont l'île est dotée d'un Comité du Tourisme à s'inscrire à l'édition 2022. En effet, les territoires choisis pour cette édition sont ceux des communes dotées d'un Comité du Tourisme :

- **Île de la Société** : Papeete, Faa'a, Teva I Uta, Taiarapu Ouest, Tautira, Tiarei, Moorea, Raiatea, Bora Bora, Huahine, Maupiti ;
- **Îles Tuamotu** : Mataiva, Fakarava, Makemo, Manihi, Rangiroa ;
- **Îles Gambier** ;
- **Îles Marquises** : Tahuata, Fatu Hiva, Hiva Oa, Ua Huka, Nuku Hiva, Ua Pou ;
- **Îles Australes** : Tubuai, Raivavae, Rapa et Rurutu.

L'intégration des Comités du Tourisme au développement du concours vient favoriser les synergies et la communication entre les différentes parties prenantes. Le Comité du Tourisme sera l'interlocuteur privilégié sur le terrain, il accompagnera les associations et les communes dans leur projet d'embellissement, il veillera également au respect des règles du concours et enfin, il assurera l'encadrement des visites de contrôle.

Pour cette nouvelle édition, le jury accueillera une nouvelle entité, le Service des Parcs et Jardins et de la Propreté (SPJP). Chaque trimestre, le service effectuera des visites d'encadrement avec le Comité du Tourisme et *Tahiti Tourisme*. **Ces visites ont pour objectifs de conseiller, de former, d'accompagner la commune et l'association** participantes dans leur projet d'embellissement.

C. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les communes et associations souhaitant participer au concours **devront s'inscrire auprès de Tahiti Tourisme sous les conditions suivantes** :

Candidature :

- par courrier adressé à *Tahiti Tourisme* (BP 65 – 98713 Papeete, Tahiti, POLYNESIE FRANÇAISE) ;
- en déposant le dossier de candidature complet au *Fare Manihini*, situé au quartier du commerce, sur le front de mer de Papeete ([voir sur Google Maps](#)) ;
- Renseignements sur la page officielle de l'évènement : [J'embellis Ma Commune](#)
- **Délais** : du 2 août au 16 septembre 2022

Dossier de candidature : le règlement du concours et la liste des documents nécessaires pour compléter le dossier de candidature sont disponibles sur le lien suivant : [« J'embellis ma commune » - règlement du concours](#)

Pour être valide, la candidature devra être approuvée par le maire de la commune, ou de la commune associée dont est issue l'association, par l'apposition de sa signature et du cachet de la commune sur le courrier de candidature.

Pour tout renseignement, merci de contacter *Tahiti Tourisme* au 40 50 40 30 ou par mail via jmc@tahititourisme.org.

Un soutien en matériel conséquent :

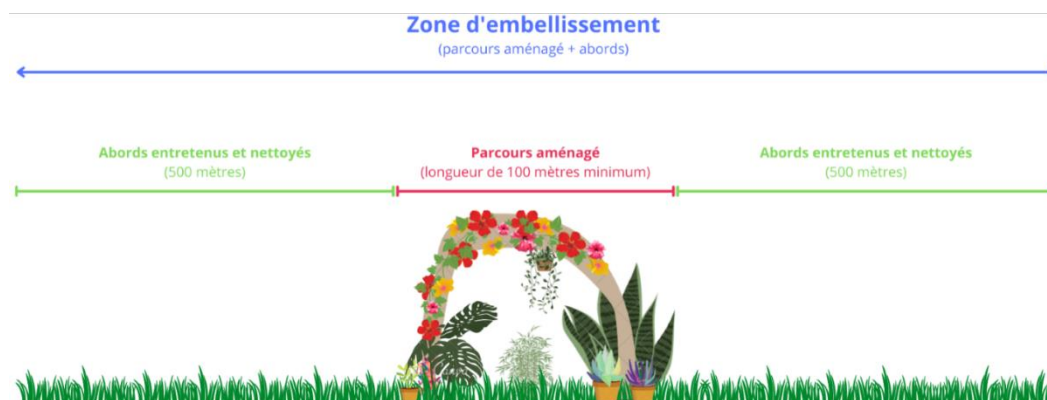
Afin de soutenir les associations participant au concours, *Tahiti Tourisme* accordera une enveloppe d'un montant de 500 000 XPF pour l'achat du matériel nécessaire à la mise en place de leur projet d'embellissement. Une seconde enveloppe, d'un montant de 150 000 XPF, sera dédiée à l'entretien des sites après le concours. L'objectif étant que les sites soient valorisés et entretenus sur la durée.

Pour s'assurer de la constance des efforts d'entretien, plusieurs visites de contrôle sont programmées afin d'apprécier le travail effectué.

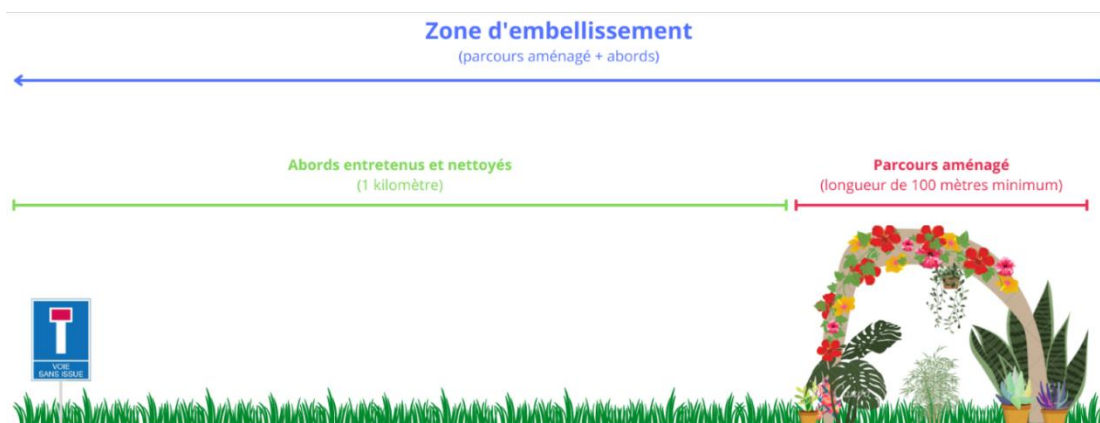
Projet d'embellissement :

La période des travaux d'embellissement est étendue de 6 à 15 mois, ce délai supplémentaire laissera le temps aux participants de proposer un projet réfléchi et de le construire sereinement. Le projet, convenu avec la commune, devra être réalisé du 17 septembre 2022 au 30 novembre 2023. Les critères à respecter sont les suivants :

- la zone d'embellissement devra se faire sur les voies publiques empruntées par les touristes et appartenant à la commune ;
- la zone d'embellissement comprendra un parcours aménagé de 100 mètres (1 kilomètre) minimum et ses abords devront être entretenus et nettoyés sur une distance de 500 mètres de chaque côté.



Si ce parcours aménagé (100 mètres minimum) se situe au fond d'une voie sans issue, cette voie devra être entretenue et nettoyée sur une distance de 1 kilomètre avant le parcours aménagé.



La grille d'évaluation a été réajustée pour l'ensemble des catégories, elle est établie sur les critères suivants :

- **le résultat visuel du travail accompli** : attractivité, beauté du parcours, originalité... ;
- **la démarche de la commune et de l'association** : nombre de participant, participation de la commune ;
- **le patrimoine culturel** : mise en valeur du patrimoine culturel ;
- **la gestion environnementale** : choix des matériaux, respect de l'environnement ;
- **le patrimoine végétal** : créativité, composition générale, variétés des plantes, harmonie des couleurs.

Un jury de qualité et un soutien constant :

Le Jury 2022 sera composé d'un représentant des entités suivantes :

- Ministère du Tourisme ;
- Ministère de la Culture et de l'Environnement ;
- *Tahiti Tourisme* ;
- Service du Tourisme ;
- Service des Parcs et Jardins et de la Propreté.

II – RÉCOMPENSES DES LAURÉATS DE LA 6^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS

Plusieurs prix sont à gagner, allant de 100 000 XPF jusqu'à 600 000 XPF. Les lauréats pourront ainsi obtenir des récompenses dans les catégories « Grands prix », « Prix par archipel » et la dernière dénommée « Prix spéciaux » qui se déclinent de la manière suivante :

I. Grands prix :

- 1^{er} « Grand Prix » : 600 000 F CFP (six cent mille francs CFP)
- 2^{ème} « Grand Prix » : 300 000 F CFP (trois cent mille francs CFP)
- 3^{ème} « Grand Prix » : 150 000 F CFP (cent cinquante mille francs CFP)

II. Prix par archipel : Îles du Vent - Îles Sous-le-Vent - Îles Tuamotu - Îles Gambier - Îles Marquises - Îles Australes

- 1^{er} prix : 300 000 F CFP (trois cent mille francs CFP)
- 2^{ème} prix : 200 000 F CFP (deux cent mille francs CFP)
- 3^{ème} prix : 100 000 F CFP (cent mille francs CFP)

III. Prix spéciaux :

- **Prix spécial « Tourisme »** de 100 000 F CFP (cent mille francs CFP).

Il sera attribué à l'appréciation des membres du jury pour le projet qui présentera le plus de critères en adéquation avec la stratégie touristique.

- **Prix spécial « Coup de cœur »** de 100 000 F CFP (cent mille francs CFP).

Il sera attribué à l'appréciation des membres du jury pour le projet qui présentera le plus de critères innovants.

- **Prix spécial « Fa'atura te Natura »** de 100 000 F CFP (cent mille francs CFP).

Il sera attribué à l'appréciation des membres du jury pour le projet qui présentera le projet le plus écologique.

A noter qu'une même association ne peut pas gagner plusieurs prix dans une même catégorie, à l'exception des "Prix spéciaux". Les lauréats du concours « *J'embellis Ma Commune* » conservent leur titre jusqu'à la Soirée de remise officielle des prix de la prochaine édition du concours prévue en 2024.

La date et le lieu de la soirée de remise des prix seront définis par *Tahiti Tourisme* et communiqués en amont pour s'assurer de la disponibilité de tous.

RÉSUMÉ DES ÉTAPES DU CONCOURS « *J'embellis Ma Commune* » 2022

- **2 août 2022** : conférence de presse et diffusion du concours à toutes les communes et Comités du Tourisme ;
- **2 août au 16 septembre 2022** : période d'inscription au concours (1 mois et demi) ;
- **16 septembre 2022 à 23h59** : clôture des inscriptions ;
- **17 septembre 2022 au 30 novembre 2023** : travaux d'embellissement et visites d'encadrement (15 mois) ;
- **15 février et 15 novembre 2023** : visites du jury ;
- **Décembre 2023** : soirée de remise des prix ;
- **Mars et juin 2024** : visites de contrôle ;
- **Mi-juillet 2024** : Lancement de la 7^{ème} édition du concours « *J'embellis Ma Commune* ».

Le concours « *J'embellis Ma Commune* » offre donc une belle opportunité aux communes de fédérer la population autour des projets d'embellissement et permet de véhiculer les messages de sensibilisation et d'intérêt pour le tourisme à l'ensemble de *Tahiti Et Ses Îles*.

Quelques chiffres de l'édition 2019 :

- **22 associations** des communes des Îles du Vent, des Îles Sous-le-Vent, des Îles Tuamotu (Rangiroa, Fakarava, Tikehau), des Îles Marquises (Nuku Hiva, Ua Huka).
- **jury** qui s'est déplacé sur l'ensemble des sites, composé de représentants des entités suivantes :
 - Ministère du Tourisme ;
 - Ministère de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines ;
 - Service du Tourisme ;
 - *Tahiti Tourisme* ;
 - Direction de la Culture ;
 - Syndicat de Promotion des Communes ;
 - Parrain de l'événement : Puatai HIKUTINI
- **1 soirée de remise des prix** le 30 novembre 2018 qui a célébré les lauréats du concours :
 - Les Îles Marquises, les Îles Sous-le-Vent (ISLV) et les Îles du Vent (IDV) ainsi que les Îles Tuamotu ont manifesté leur intérêt à ce concours dont le grand vainqueur inter-archipels pour la 4^e édition a été l'association du **Comité du Tourisme de Tupehe Nui à Ua Huka**. Il a mis en avant un de leurs sites touristiques très visité par les croisiéristes car il met en lumière deux tiki datant des années 400 après JC.
 - Les vainqueurs des différentes catégories avec un classement par archipel :
 - **Team Jeunesse de Parea** (ISLV) pour son site vers l'accès à la plage de Pare et des *marae* ;
 - **Hawaiki No Fakarava** (Îles Tuamotu) avec son espace abrité sur le quai du village ;
 - **Jeunes Hotu Huitama Torea No Tuauru** (IDV) pour des bordures de trottoirs à proximité de la route de ceinture.
 - Des prix spéciaux ont récompensé d'autres associations comme **Tamariki Philipi no Tefareriki** (Prix Faatura Te Natura), **Cooperative De Vaiaau** (Prix Coup de Cœur du Jury) et **Association Esperance de Faone** (Prix du Tourisme).
 - Enfin, les participants comme **A Rohi No Te Tama No Haapu de Huahine** ont révélé les secrets de l'aménagement de leur site par des centaines de retours via les réseaux sociaux, par des visiteurs et la population de Huahine.

TAHITI

TOURISME

Informations pratiques :

Site officiel du concours : [*J'embellis Ma Commune*](#)

Facebook : [*Tahiti Tourisme*](#)

Contacts : 40 50 40 30 ou par mail via jmc@tahititourisme.org

À PROPOS DE TAHITI TOURISME

Tahiti Tourisme est l'organisme en charge du marketing de la destination *Tahiti Et Ses Îles* qui supervise toutes les opérations marketing et publicitaires, les relations publiques, la promotion, les événements et les programmes de conseils en voyage réalisés sur l'ensemble de nos marchés internationaux. Ayant pour mission première de faire venir les touristes à *Tahiti Et Ses Îles*, ce groupement d'intérêt économique est composé d'une équipe locale qui travaille avec 9 représentations pour assurer la présence de notre destination sur 20 marchés étrangers. *Tahiti Tourisme* assure également le bureau d'accueil et d'informations des visiteurs, ainsi que l'organisation d'événements afin de favoriser le tourisme intérieur.

En savoir plus sur : www.TahitiTourisme.org

CONTACT

Kevin VAN BASTOLAER - Chargé de Communication

Par email : kvanbastolaer@tahititourisme.org ou par téléphone : 40 50 56 46